

2022-DDP-16

TRAVAUX POUR REALISATION DE L'AMENAGEMENT ET VRD DU LOTISSEMENT HAMEAU BOURVILLE À TERRE-DE-CAUX

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS DE L'ENSEMBLE DE L'OPERATION POUR INFORMATION :

LOT	INTITULE DU LOT
1	VOIRIE - ASSAINISSEMENT
2	ADDUCTION EAU POTABLE
3	TRAVAUX HORTICOLES

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.

En revanche, il est prévu une variante obligatoire sur le lot 1 (voir descriptif au DPGF et CCTP concerné) pour l'assainissement des eaux usées.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 8 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 7 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr/>**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : cf article 4.2 du règlement de la consultation sur la composition des candidatures et des offres)

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique pour 50 points (voir détail des sous-critères à l'article 6.2 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 50 points Méthode de calcul de la notation du prix : (Offre financière la moins disante/offre financière analysée) X 50

Méthode de Notation de la valeur technique de l'offre :

Note de 0 à 10 de chaque sous-critère selon l'échelle suivante

- Très insatisfaisant : 0 à 2
- Insatisfaisant : 3 à 4
- Moyennement satisfaisant : 5 à 6
- Satisfaisant : 7 à 8

- Très satisfaisant : 9 à 10

NEGOCIATION :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 23 MAI 2022 A 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE prioritairement par la plateforme de dématérialisation ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Renseignements administratifs : M Eric MASSCHELEIN – Responsable du Pôle Marchés – Mail : e.masschelein@logeal-immobiliere.fr

Ou

Mme Blandine VALIN – Gestionnaire des marchés – Mail : b.valin@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : M Eric VIANDIER – Responsable du Pôle Montage, développement et prospection
- Tel. : 02 32 70 60 01 ou Mail : e.viandier@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION RECTIFICATIF : 15 AVRIL 2022